Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 021-242101509-20260624-DB68_2026-DE

Rives de Saône
Communauté de Communes

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
COTE D'OR

Date de convocation :
17/06/2026
Date d'affichage :
17/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes Rives de Saône

Séance du 24 juin 2026

Délibération n°68 - 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chamblanc (14 route de Seurre 21250), sous la présidence d'Alain BECQUET, Président.

Nombre de membres en exercice : 57
Présents : 46 pouvoirs : 4 votants : 50

Délégués Titulaires Présents :

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Laperrière sur Saône	M. BRAGANÇA Damien
Auvillars Sur Saône	M. CAIRE Dominique	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bonnencontre	M. MONIN BAROILLE Claudine	Losne	Mme BOS Aude Mme BREBANT Laurence M. JACOB Dominique
Bousselange	M. FAUDOT Jean-Luc	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Brazey-en-Plaine	Mme BALME Armelle M. BOILLIN Jean-Luc Mme CENDRIER Marie Mme FRANCOIS Martine M. PICHON Patrick	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Charrey-sur-Saône	M. VANDENBROUCKE François	Pagny le Château	M. BECQUART Alain
Chivres	M. BRENOT Thierry	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Echenon	Mme NINOT Angéline M. TIRQUIT Sylvain	Saint Jean de Losne	Mme DEPREY Martine Mme DUPARC Marie-Line
Glanon	M. MASSOT Gilles	Saint Seine en Bache	Mme LABOUEBE Claudine
Grosbois les tichey	M. BRACQUEMOND Fabrice	Saint Usage	M. BOULAHYA Rachid Mme HOSTALIER Valérie Mme ROSE Dominique
Jallanges	M. DAZY Jean	Samerey	M. GAUTHERON Anthony
Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle	Seurre	M. BECQUET Alain Mme CAMPANA Marie-Christine M. DUBIEF Jack Mme GEOFFROY DUPIN Géraldine Mme SIRUGUE Sarah
Labruyère	Mme GILARDET-ALOÏZOS Céline	Trouhans	M. SCHWAB Jean-François
Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne	Trugny	Mme CHIFFLOT Magali

Communauté de Communes Rives de Saône
15, bis Grande rue
du Faubourg St-Michel
B.P. 67
21250 SEURRE Cedex
Tél. : 03 80 20 48 54
Fax : 03 80 20 89 39
secretariat@rivesdesaone.fr
www.rivesdesaone.fr

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 021-242101509-20260624-DB68_2026-DE

Délégués Titulaires absents représentés :

Brazey en Plaine	M. DELEPAU Gilles	Pouvoir à M. BOILLIN Jean-Luc
Esbarres	Mme MEVOLHON Stéphanie	Suppléance à M. BANDI Lionel
Losne	M. GENELOT Denis	Pouvoir à Mme BREBANT Laurence
Seurre	M. ROUSSELET Jean-Louis	Pouvoir à M. BECQUET Alain

Délégués titulaires absents excusés :

Brazey en Plaine	M. DELEPAU Gilles
Esbarres	Mme MEVOLHON Stéphanie
Labergement-lès-Seurre	M. DESMIST Xavier

Délégués titulaires absents non représentés :

Bagnot	M. EUVRARD Thierry
Brazey en Plaine	M. POUILLY Mathieu
Franxault	M. CHENIER Pascal
Pagny la Ville	M. MAUCHAMP Henri
Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Tichey	M. VARIOT François

Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Broin	M. JOINIE Marc
Chamblanc	Mme HARDY Christine
Chivres	M. MALUTA Denis
Grosbois les Tichey	M. MACHURET Benoît
Magny les Aubigny	M. LEVEQUE Didier

FINANCES – Budget SPIC Déchets : Admissions en créances éteintes et non-valeurs

ANNEXE : LISTE DES CREANCES ADMISES EN NON VALEUR ET ETEINTES

Rapporteur : Mme Céline GILARDET, Vice-Présidente aux Finances et Ressources Humaines

Monsieur le Trésorier de Nuits Saint Georges a informé la Communauté de communes Rives de Saône que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvables ou introuvables malgré les recherches ou que le reste à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite ou en raison de l'insuffisance d'actif suite à redressement ou liquidation judiciaire.

L'admission en non-valeur décharge la responsabilité du comptable public lorsque le recouvrement est compromis mais elle n'éteint pas la dette.

Par ailleurs, des créances sont à déclarer éteintes suite à ordonnance d'effacement des dettes dans le cadre de procédures de surendettement et de rétablissement personnel ou en raison de l'insuffisance d'actif suite à redressement ou liquidation judiciaire. Contrairement aux admissions en non-valeur, ces créances sont annulées définitivement même si les redevables revenaient à meilleure fortune.

Des listes dont la page de synthèse a été annexée concerne l'admission en créances éteintes et non-valeur de titres de recettes pour un montant global de 11 514,46€ sur le Budget annexe SPIC Gestion des déchets 2026.

En conséquence, il est proposé aux délégués communautaires de statuer sur l'admission de ces créances irrécouvrables.

Suite à cette délibération, des mandats seront émis aux articles suivants :

- 6541 « créances non-valeur » sur le Budget annexe SPIC Gestion des déchets 2026 pour 5 232,04 €, étant précisé que le crédit inscrit au Budget primitif 2026 au chapitre 65 est suffisant,
- article 6542 « créances éteintes » sur le Budget annexe SPIC Gestion des déchets 2026 pour 6 282,42€ étant précisé que le crédit inscrit au Budget primitif 2026 au chapitre 65 est suffisant.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 021-242101509-20260624-DB68_2026-DE

Les délégués communautaires :

- Admettent en « créances non-valeur » pour la somme globale de 5 232,04 € selon l'état annexé transmis par le Comptable public de Nuits Saint Georges, en date du 29 mai 2026 sur le budget annexe SPIC Gestion des déchets 2026 ;
- Prennent connaissance des « créances éteintes » pour la somme globale de 6 282,42€ selon les états transmis par le Comptable public de Nuits Saint Georges, en dates du 31 octobre 2025, 26 novembre 2025, 18 décembre 2025, 08 janvier 2026, 26 février 2026, 02 avril 2026 et 01 juin 2026 sur le budget annexe SPIC Gestion des déchets 2026 ;
- Autorisent le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente décision.

Vote à main levée :
Votants : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 50

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Dominique JACOB

Le Président,
Alain BECQUET